

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 52 en date du 5 juin 2026
portant création de la Commission Communale des Impôts Directs

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés : Julien CITAIRE

Pouvoirs : Julien CITAIRE à Christine BICHON-MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-52-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

- Julien CITAIRE
- Christian SCARAMUCCIA
- Françoise SUDI GUIRAL
- Christine BICHON-MOREL
- Serge DESBOUDARD
- Georges DIONNET
- Caroline LE CORRE
- Catherine YAHIA
- Henri TIXIER
- Françoise SIMON
- Yoann CHEVILLARD
- Mickaël NORE

Les commissaires suppléants :

- Jean-Pascal HELION
- Martine MONTAGNE
- Jean-Yves DHOME
- Marie-Claude BOUGNOUX
- Sonia PRUDHOMME
- Josette ALLOCHON
- Marie-Josèphe MAZET
- Marcel ROBBY
- Michel PERIGAUD
- Jacqueline GROUSSAUD
- Nicole CHALUMEAU
- Jeanine DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Juin 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-52-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026